

Personnes présentes :

ANGOUIJARD Evelyne, AUDREN Paul, BLOCHET Georges, BURLOT Guy, CALLAC André, CHASSEBOEUF Jean Claude, CHEVE Jacqueline, CONNAN Elisabeth, COLLET Joseph, DAUNAY Dominique, DE LEUSSE Pierre, DEMAY Bernard, DEMAY Yvette, DESSAUDES Armelle, DOUSSINAULT Xavier, DURAND Roseline, ERMEL Yannick, FABLET Michel, GICQUEL Paulette, GILLOT Sébastien, GUILLEMOT Marie Rose, GUILLOUET Jean Pascal, HAMON Serge, HELLOCO Ange, JOUANNY Louis, LAGUEUX Jean Noël, LAPEYRE Ingrid, LAUDREN Catherine, LE GALL Isabelle, LE NOAC'H Alain, LE PRIELLEC Alexis, LE RAY Armand, LEFILLEUL Danielle, LE PALLEC Alain, MACE Jean Pierre, MADORE Dominique, MARTIN David, MARTINET Jean Paul, MICHEL Jean Claude, MICHEL Laurent, NOREE Pierre, ODIC Wilfried, PIRIOT Maurice, POILBOUT Nadine, RAULT Gilles, RAULT Robert, RENAULT Pascal, ROBERT Annie, ROLLAND Yvonne, SEBILLE Anthony, SIMEON Guillaume, THOMAS Daniel, THOMAS DE LA PINTIERE Michel, ZUCCARELLI Thierry,

Personnes excusées :

ADELIS Gildas, ANGEE Régine, AUFFRET Karine, BAUD Evelyne, BIENNE Christine, BRIEZ Annie, CARPENTIER Bertrand, CLUZEAU Marc, CORBEL Pascal, DANIELOU Valérie, DARDY Philippe, DEDOITS Elizabeth, DUDORET Yann, DUROS Viviane, ESVAN Chantal, GROSSET Christine, HAMON Raymonde, HARY Michel, HINAULT Michel, HUET Gérard, HULIN Catherine, LE CHEVALIER Katell, LEFRANC Georges, MACE Christian, MILLOT Martine, PICHARD Jean Noël, PITHON Valérie, RAULET Michelle, REQUINTEL Louissette, ROUSSEAU Françoise, SOHIER Bernard, TOUTAIN Virginie, TROPE Hélène, POILANE-TABART Valérie, VIVIER Josette.



AG Statutaire



Conférence -Débat

Assemblée générale statutaire 2009

*La présentation est accessible sur demande ou sur :
www.centrebretagne.com/pages/collectivites/AG_CdD_2009_Statutaire.pdf*

Début à 18h45.

Introduction

Madame la Présidente, Yvette Demay, ouvre la séance et remercie les personnes présentes de leur participation à cette Assemblée Générale statutaire.

Monsieur le Maire de Plouguenast, Ange Helloco, présente sa commune qui accueille cette assemblée.

Madame la Présidente rappelle que « cette AG est un temps fort dans la vie de notre association. Par votre présence lors des commissions vous représentez les forces vives locales. C'est un espace où chacun donne son avis, échange ses idées dans une logique de construction collective avec les élus du Pays. Nous voulons être force de proposition. Je remercie donc tous ces bénévoles qui s'impliquent tout au long de l'année »

Rapport d'activité et financier - 2008

Après un rappel des fonctions et relations du Conseil de développement au sein du Pays, le secrétaire, Guillaume Siméon, présente le rapport d'activités des commissions. Michel Thomas de la Pintière, trésorier, poursuit en présentant le rapport financier de 2008.

La Présidente remercie l'ensemble des financeurs institutionnels et privés qui ont permis le financement des actions réalisées en 2008.

Le rapport d'activités 2008 ainsi que le rapport financier sont soumis au débat et au vote.

Jacqueline Chevé, sénatrice, félicite le Conseil de développement pour la qualité des travaux réalisés notamment concernant la réalisation de documents (Etude prospective sur la Bretagne intérieure à l'horizon 2030 et le Guide pour un Habitat Durable) et indique que ces analyses et propositions répondent aux attentes des institutions vis-à-vis d'un Conseil de développement.

➤ Les deux rapports sont validés par l'assemblée.

Rapport d'orientation et budget prévisionnel - 2009

Messieurs le secrétaire et trésorier présentent le rapport d'orientation et budget prévisionnel pour l'année 2009, rappelant que celle-ci est bien avancée.

Ces deux rapports sont soumis au débat et au vote

Concernant la suite à donner aux travaux de prospective, M Fablet, Président de la Communauté de Communes du Mené, rappelle qu'il existe d'autres outils d'orientation territoriale que le SCoT, mieux adaptés aux territoires ruraux. Il rappelle également qu'il existe d'autres centres que celui de Pontivy et qu'il s'agit de s'interroger sur l'opportunité de travailler avec ces centres afin d'éviter que certains territoires soient constamment en périphérie des réflexions.

➤ Les deux rapports sont validés par l'assemblée.

Rapport Moral de la Présidente

«

L'année 2008 a été riche en activités pour le Conseil de développement. Tout d'abord l'achèvement de l'étude prospective « La Bretagne intérieure face à son avenir » à l'horizon 2030 et la présentation de ce travail de 18 mois aux deux Pays (Pays de Pontivy et Pays du Centre Bretagne) le 30 Juin 2009. Sur notre territoire cette étude a également été présentée lors des conseils communautaires. Elle a suscité plus ou moins de débats selon les territoires.

Pour poursuivre ce travail qui a montré tout l'intérêt de penser notre avenir en commun, un courrier signé des 2 Présidents des Conseils de développement a été adressé aux élus des deux Pays, relatif au SCoT. Il nous apparaît que celui-ci est un levier indispensable et essentiel pour construire un développement durable pour la Bretagne intérieure. Nous aurions aimé recevoir davantage de réactions à notre courrier. Lors de l'AG du Pays de Pontivy, cette question a fait l'objet de diverses interventions. Si ce SCoT ne peut se faire à l'échelle des 2 Pays, des ponts seront nécessaires entre nous afin de peser demain face à l'influence croissante des agglomérations de Rennes, Vannes Lorient et Saint-Brieuc. Le Pays de Dinan y réfléchit également. Parallèlement à cette réflexion, nous souhaitons aborder en commission la place des territoires périphériques.

Autre point fort de notre année, la réflexion sur la mobilité à l'échelle du Pays. Un colloque a réuni une centaine de personnes le 26 Septembre à La Motte.

Nous en avons parlé dans le rapport d'activités. Ce travail se poursuit en 2009. Nous sommes en attente de réponse du Haut Commissariat aux Solidarités Actives (de M. Hirsch), sur le volet insertion (auto-école et garage social). Nous souhaitons également présenter l'ensemble de nos propositions au Comité syndical du Pays, les deux volets précédemment évoqués mais également sur les transports en commun (lignes existantes et minibus). La position des élus nous est indispensable pour engager des négociations auprès des collectivités territoriales (communes, conseil général, conseil régional).

Je ne reviens pas sur l'action Arbres dans le vent, elle a mobilisé beaucoup d'énergies de la part du président, des membres de la commission ainsi qu'à Xavier. De nombreux partenaires s'y sont associés

Fin 2008, la commission tourisme a réuni un certain nombre de structures qui ont envie de travailler ensemble. Cette mise en réseau permettra l'émergence d'outils concrets comme la réalisation de circuits de 2 jours à thème....

Pour faire connaître tout ce travail réalisé par le Conseil de développement, des moyens de communication sont nécessaires. Nous avons évoqué un dépliant mais surtout la refonte du site internet du Pays pour lequel nous réfléchissons ensemble. Il est important que tous les habitants de notre Pays aient accès aux comptes rendus de nos commissions, aux projets en cours, aux différentes manifestations.

Vous le constatez, le Conseil de développement souhaite poursuivre son action dans le dialogue avec les élus afin de construire ensemble l'avenir de notre territoire.

»

➤ Ce rapport moral est approuvé.

Madame la Présidente remercie l'assemblée de la confiance qui lui est renouvelée.

L'assemblée statutaire est clôturée à 19h40.

Conférence – Débat :
La consommation aujourd’hui et demain au Pays du Centre Bretagne : quels spécificités et impacts économiques sur notre territoire ?

La présentation est accessible sur demande ou sur :
www.centrebretagne.com/pages/collectivites/AG_CdD_2009_Intervention_Gilles_Marechal.pdf

□ Présentation de l’intervenant par la Présidente

« La réflexion engagée par la commission économique autour des circuits courts a permis de rencontrer Monsieur Maréchal qui travaille sur ce type de distribution. Il va présenter une typologie des modes de distribution existants, des motivations des fournisseurs et consommateurs en Bretagne ainsi qu’une simulation des effets économiques du développement de ces circuits courts. »

Madame la Présidente rappelle les raisons qui ont poussé à choisir une telle thématique :

- 30 % de l’emploi salarié est concentré dans l’agriculture et les industries agroalimentaires sur le Pays,
- si les dépenses alimentaires d’un ménage ne représentent plus que 13 % du budget derrière le logement et le transport, la consommation alimentaire (3 repas par jour) s’inscrit dans le concept de développement durable, de santé et de protection de l’environnement.
- il s’agit d’une évolution des comportements : commerces locaux dépositaires de paniers de légumes, d’articles autour du thème « Consommer local », création d’un site internet « j’achète local »

□ Intervention de Gilles Maréchal

En prélude, Monsieur Maréchal présente sa structure en tant que coordinateur de la Fédération Régionale des CIVAM ; il s’agit d’un organisme d’éducation populaire autour du développement rural.

En tant que membre du CESR, il rappelle que cette instance régionale souhaite développer ses relations avec les Conseils de développement et informe que les rapports du CESR sont accessibles directement sur leur site internet et/ou que des journées thématiques peuvent être organisées sur les rapports récents.

Afin de s’interroger sur la place possible des circuits courts en Centre Bretagne, Monsieur Maréchal fait part des différents constats relatifs à ces circuits :

- la montée en puissance des initiatives collectives de commercialisation (environ 20 en 2005 contre plus de 100 en 2009)
- la diversité des modes de distribution en circuits courts :

Vente à la ferme	Marché de ferme
Marché hebdomadaire	Point de vente collectif
AMAP (panier)	Bio-mobile (camion itinérant de multi-produits)
Internet	Vente pour la restauration collective
- les différentes motivations des producteurs pour commercialiser en circuits courts :

Economique : valeur ajoutée, réponse aux contraintes de surfaces, moyen de lutter contre la prédominance du marché international, valorisation d’un savoir-faire particulier, vente d’une partie seulement de la production,...

Professionnelle : diversification des métiers, goût du contact, indépendance, autonomie, activité porteuse de sens,...

Militante : maintien d'exploitation, de méthodes traditionnelles, attachement au territoire, préservation de l'environnement, qualité des produits en lien avec la santé et le goût.

- les motivations du consommateur ne sont pas les mêmes, selon le mode de distribution choisi. Néanmoins, 3 éléments reviennent régulièrement : le goût, la fraîcheur, le relationnel,
- les consommateurs font plutôt bien la distinction entre consommation Bio et consommation locale,
- nous sommes tous peu ou prou des consommateurs de circuits courts. En effet, près de 70 % des personnes achètent au moins une fois par mois des produits alimentaires par ce biais.
- les bretons sont plutôt attachés à une consommation à l'échelle régionale,
- certains produits sont plus à même d'être commercialisés en circuits courts (ex : légumes versus céréales)
- certains produits ont une fonction d'appel ; sans leur présence, les autres produits n'ont pas un attrait suffisant pour attirer les consommateurs.
- les circuits courts sont pourvoyeurs d'emplois, en particulier les marchés et les points de vente collectifs
- les circuits courts sont surtout un mode de développement qui crée du lien au territoire.

Suite à cette présentation, Monsieur Maréchal propose une évaluation financière de l'impact de la consommation alimentaire sur le Pays du Centre Bretagne.

En prenant comme hypothèse une population de 44 000 habitants et une dépense alimentaire annuelle moyenne de 2 300 € par habitant, la dépense totale annuelle est d'environ 100 millions d'euros. Il soulève la question de la part de ces dépenses réinjectée dans l'économie locale !

Il propose également une évaluation liée à une consommation de 2 % des dépenses en circuits courts. Il évalue l'impact à 40 emplois, 2 millions d'€ de consommation directe et 1,6 millions d'€ d'investissements induits.

❑ Echange avec la salle

Monsieur Hamon, Vice Président du Conseil de développement, se charge d'animer le débat.

Comment développer des points de vente collectifs lorsque le dernier commerçant d'une petite commune risque de considérer cette implantation comme une concurrence ?

Il peut s'agir d'une démarche territoriale permettant d'élargir la gamme des produits offerts. On constate que la présence d'un nouveau mode de circuit court a un effet multiplicateur sur la consommation. Ainsi, la présence d'un marché entraîne des recettes induites auprès des commerçants sédentaires. Le Conseil de développement pourrait être un coordinateur d'une concertation territoriale générant des alliances vertueuses plutôt que de la concurrence. Ainsi, un producteur peut-il utiliser une supérette comme un lieu de dépôt de sa production.

Les expériences présentées sont souvent localisées en zone périurbaine. Quelles formes spécifiques peuvent être les mieux adaptées aux territoires à faible densité ?

Quelles que soient les caractéristiques du territoire, le consommateur recherche des formes variées de commercialisation. Il faut donc que le territoire soit en mesure de le lui fournir de façon coordonnée. En moyenne, les fournisseurs passent par 3 formes de commercialisation. Le marché étant celui qui nécessite un investissement financier moindre, les fournisseurs commencent généralement par celui-ci. Chaque exploitation a une stratégie commerciale dynamique, d'évolution des modes de distribution au cours de leur vie. Il faut que le territoire en tienne compte pour répondre à la demande.

Quelle place les circuits courts peuvent-ils prendre ? Ne s'agit-il pas d'une niche qui ne pourra jamais fournir l'ensemble de la demande ?

Une niche correspond à une part de marché de 1 %. Aujourd'hui, de nombreux territoires ont dépassé ce niveau. Certains analystes estiment que les circuits courts sous leurs diverses formes peuvent représenter un segment, c'est-à-dire 10 % du marché de l'alimentation.

Il faut savoir que les circuits courts n'ont pas une stratégie de marché dominante et ne supplanteront pas les autres modes de distributions actuels. Néanmoins, ils sont créateurs d'emplois non délocalisables sans pour autant en détruire par ailleurs. Il s'agit d'une véritable opportunité territoriale, créatrice de liens sociaux.

En Bretagne et particulièrement en Centre Bretagne, il y a un manque d'offre et de diversité, notamment sur les produits d'appel que sont les fruits et légumes. Les conditions d'installations ne sont pas facilitées, notamment compte tenu du foncier. Existe-t-il un modèle de développement ? Par quoi faut-il débiter ?

Il est certain que l'accès au foncier est un facteur limitant à l'installation de jeunes souvent plus intéressés par les circuits courts. Alors que le maraîchage ne nécessite pas beaucoup de surface, la problématique concerne l'attribution des terres. La qualité économique de ces projets atypiques étant mal prise en compte par les financeurs, ces futurs exploitants rencontrent des difficultés à s'installer quand ils ne sont pas en concurrence avec les projets de bâti ou d'extension.

Malheureusement, il n'existe pas véritablement d'outils pour que les collectivités puissent favoriser ce type de projet. Néanmoins, l'envoi de signaux politiques est possible comme par exemple la création d'un marché, l'édition de plaquette sur les fournisseurs de circuits courts.

Votre simulation économique fait part d'un niveau de 2 % de consommation par circuits courts. Où se situe le Pays du Centre Bretagne par rapport à cet objectif ?

Il n'existe pas d'inventaire précis pour ce territoire. La commission développement économique souhaite aborder cette question. Pour information, le Pays Centre Ouest Bretagne est autour de 3 %, Rennes Métropole à 2 %, le département du Rhône à plus de 3 %...

La Bretagne, en tant que grande productrice de la filière animale, a une offre restreinte, surtout sur les produits d'appels. Il s'agit également d'un phénomène culturel ; la révolution agricole a particulièrement marqué les esprits en incitant les producteurs à se libérer de la vente directe. Aujourd'hui, les circuits courts sont considérés par certains comme un retour en arrière.

Il existe effectivement une marge de progression intéressante d'autant que cette question touche directement à la santé publique par l'apport de produits généralement sains. Qu'est-ce qui permet de modifier les comportements alimentaires ?

Le facteur déclanchant du passage vers des produits de qualité est souvent l'arrivée d'un premier enfant dans un foyer.

La consommation française se situe entre deux modèles : celui anglais qui considère l'alimentation par son aspect fonctionnel et celui italien qui s'intéresse à la bonne cuisine.

Comment peut-on intégrer les circuits courts dans la restauration collective ? Comment passer outre les problèmes liés à l'homogénéité des quantités, à la régularité de l'approvisionnement et au code des marchés publics ?

L'école sert à apprendre les fondamentaux – lire, écrire, compter – mais est aussi un lieu pour apprendre à bien manger. Le passage à une restauration volontariste de produits locaux et/ou Bio peut répondre à cet objectif.

Concernant le code des marchés publics, la loi fédérale des USA offre une dérogation aux appels d'offre pour ce qui concerne l'alimentation des moins de 14 ans. Il est prévu de faire de même au niveau national.

Le développement des circuits courts et le marché nécessitent un savoir-faire d'élaboration des aliments. Les circuits courts sont-ils accessibles à tous ? Qui sont les utilisateurs de ces modes de consommation ?

70 % des personnes achètent au moins une fois par mois un produit issu des circuits courts ; soit une grande partie de la population, toutes tranches d'âge confondues. Néanmoins, il apparaît une sectorisation de la population par mode de distribution. Ainsi, les marchés sont plutôt fréquentés par les personnes âgées tandis que les AMAP le sont par une population plutôt jeune.

Concernant l'élaboration des produits, la culture culinaire, comme tout, s'apprend avec le temps !

Le Pays Centre Bretagne assiste à une multiplication des implantations de grandes surfaces, qui doivent avoir l'assurance d'un marché (études d'opportunités). Vers quelle évolution va-t-on ; la grande distribution ou les circuits courts ?

Chaque mode de distribution est spécifique et répond à des besoins particuliers. L'un n'empêche pas l'autre. Pour autant, les grandes surfaces sont en train d'opérer une modification de leur stratégie de développement par la réimplantation de superettes. Et de plus en plus, les produits locaux sont présents dans les rayons de ces magasins.

Pour conclure, Madame la Présidente remercie Monsieur Gilles Maréchal pour l'intérêt de son discours ainsi que les personnes présentes pour la diversité des questions abordées au cours du débat. Elle invite l'assistance à un temps de convivialité en remerciement de l'implication de chacun dans les travaux du Conseil de développement.

Le débat se clôture à 21h.